



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Portiques écotaxe

Question écrite n° 7824

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la question des épaves des portiques initialement destinés à servir de support pour contrôler la mise en œuvre de l'écotaxe en 2013. Après avoir provoqué le mouvement des Bonnets rouges en Bretagne à partir d'octobre 2013, ce projet d'écotaxe est abandonné en octobre 2014. Le 28 février 2015, le ministre de l'écologie lance un appel d'offres relatif à la dépose, au transport et au stockage des dispositifs mis en place dans le cadre du projet « écotaxe », notamment les « structures porteuses de type portique ». Cet appel d'offres prend fin le 30 avril 2015 et prévoit que les 174 portiques soient déposés dans un délai de 24 mois. En 2021, le site *TF1 info* révèle que « cinq ans après l'abandon du projet d'écotaxe, une grande majorité des 174 portiques installés pour l'occasion sont toujours en place ». Chacun comprendra que si les portiques demeurent, certains pourraient être tentés de les réutiliser à des fins fiscales au moment où le Gouvernement recherche partout des recettes. M. le député souhaite savoir combien de portiques ont réellement été déposés et donc combien d'épaves de portiques demeurent sur les routes. Il souhaite connaître ses intentions quant à la dépose de ces portiques et les délais qu'il se fixe pour mener à bien cette décision qui date de 2015.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7824

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** Transition écologique et cohésion des territoires

**Ministère attributaire :** [Transports](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 mai 2023](#), page 4134

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)